

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 14

Présents : 12

Ayant pris part à la décision : 14

Séance du 15 JUILLET 2024

N° D2024\_040

L'an deux mil vingt-quatre et le quinze juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELLI, M. Christophe COTTAREL, M. Marc SOLFOROSI, Adjoint au Maire.

MMES Sylvie CHASSAGNE, Brigitte FROMONT, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, Frédérique POINTON-SCHOENAUER, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Florent PATIN, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)**: Claire ANDRIEUX (pouvoir donné à Mme E. CARGNELLI) Frédéric VIENOT (pouvoir donné à B. REY)

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Claude LAMBERT

**Date de la convocation** : 10 JUILLET 2024

**Date de l'affichage** : 10 JUILLET 2024

**OBJET : VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL – LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN PPRS (Plan de Prévention des Risques Sécheresse)**

M. le Maire rappelle que suite au conseil citoyen du 17 juin 2024, les élus ont pris l'engagement de formuler un vœu auprès des services de l'Etat pour qu'un PPRS (Plan de Prévention des Risques Sécheresse) soit élaboré sur la commune.

Pour rappel, la commune de St Bernard, a fait l'objet de 6 classements en état de catastrophe naturelle pour sécheresse.

La commune n'a pas été classée pour l'année 2023, malgré les fortes chaleurs, et les nombreux dégâts constatés sur des bâtiments et maisons,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'existence de nombreux secteurs argileux sur le territoire communal,

Considérant que de nombreuses maisons sont impactées par les dégâts causés par la sécheresse,

Considérant que cet aléas mérite d'être pris en compte par les services de l'Etat,

Considérant que l'objectif d'un Plan de Prévention des Risques Sécheresse est de permettre de définir des zones avec l'identification des mesures à prendre pour préserver l'habitat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Demande** aux services de l'Etat de bien vouloir engager une étude pour l'élaboration d'un PPRS (Plan de Prévention des Risques Sécheresse) sur la commune de Saint-Bernard.

Cette motion sera transmise :

- à Mme la Préfète de l'Ain
- au Service Urbanisme Risques de la Direction Départementale des Territoires de l'Ain

Ainsi fait et délibéré ce jour

**Le Maire, Bernard REY**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Rey", written in a cursive style.

Le secrétaire de séance,

**Jean-Claude LAMBERT**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. Lambert", written in a cursive style.

Acte rendu exécutoire après  
réception en Préfecture le  
et publication du 18/07/2024